



Cergy-Pontoise, le 8 - SEP. 2021

Le préfet

Affaire suivie par : Sylvie LACLEF  
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

à

Mél. : [ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr)  
ref : SUAD/PU/SL/2021-289

Monsieur le Maire de Beaumont-sur-Oise  
Hôtel de ville  
29 rue de Paris  
95260 Beaumont-sur-Oise

**Objet : Porter à connaissance (PAC) pour la révision du PLU de votre commune.**

Conformément aux dispositions des articles L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme, votre conseil municipal a décidé d'engager la révision du PLU par délibération du 27 mai 2021.

En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions législatives et réglementaires ainsi que les servitudes d'utilité publique (SUP) concernant le territoire de votre commune.

Vous trouverez l'ensemble de ces éléments sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise à l'adresse suivante. Je vous invite à consulter les informations versées par les services de l'État au fur et à mesure de l'avancement de votre procédure.

- Porter à connaissance (PAC) :

<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/PLAN-LOCAL-D-URBANISME-PORTER-A-CONNAISSANCE-DU-PREFET>

Des fiches thématiques sont également disponibles à cette adresse.

- Servitudes d'utilité publique (SUP) :

<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-idd-2db3a9fb-bcfc-43c0-b959-25e25ed87cf5>

Le plan des SUP du projet de PLU arrêté et celui du PLU approuvé devront être reproduits à l'échelle du 1/5000ème (format A0), plus adapté pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Conformément aux articles précités, les prescriptions et informations fournies dans le porter à connaissance en ligne pourront être complétées par un porter à connaissance complémentaire tout au long de la procédure, dès lors qu'un élément nouveau interviendra.

Le Directeur Départemental des Territoires

Nicolas MOURLON